



Comité Syndical du 20 juin 2024

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 20 juin 2024 à 17h00 dans la salle des fêtes de Fleurey-sur-Ouche.

ÉTAIENT PRESENTS :

Philippe	ALGRAIN
Eric	AVENTINO
Hugues	BAUDOT
Luc	BAUDRY
Dominique	BAYEN
Jean-Luc	BECQUET
Romain	BERTRAND
Laurent	BERTHE
Bruno	BETHENOD
Bernard	BONVALOT
Philippe	BOUDIER
Marie-Odile	BOUDOT
Eloïse	CARRILLO
Noëlle	CASTELLA
Yolande	CHAPUIS
Denis	CHARLOT
Bernard	CLERC
Jean-Jacques	CLERC
Jean-Pierre	CLERC
Jean-François	COLLARDOT
Yves	COURTOT
André	DALLER
Roland	DE BRETEVILLE
Christophe	DEQUESNE
Françoise	DUSSET
Jean-Marie	FAIVRET
Alain	EYMANN
Claude	FONTAINE
Robert	FOURNEAUX

Lionel	HOUÉE
Laurent	HUTTE
Patrick	JACQUET
Jacques	JACQUENET
Marc	JAUDAUX
Marie-Odile	LABEAUNE
Michel	LAGNEAU
Dominique	LANBER
Denis	LEONARD
Vincent	LEPRETRE
Benjamin	LEROUX
Virginie	LEVIEL
Michel	LIBRE
Denis	MAILLER
Dominique	MAIRE
François	MARTIN
Roland	METZGER
Philippe	MEUNIER
Bernard	PAUT
François	PERRIN
Pascal	PETOT
Jean-Claude	PHILISOT
Gaston	RAVAUT
Didier	RAYDON
Sylvain	REBEROL
Jean-François	RIOT
François	RIOTTE
Pierre	ROUSSEAU
Philippe	RUPIN

Laurent	GALLIBOUR
Françoise	GAY
Bertrand	GIRARD
Alain	GRADELET
Pascal	GRAPPIN
Bernard	GUYOT
Michel	GUYOT

Christine	SEGUIN-VOYE
Jean-Marie	SIVRY
Bernard	SOLIOT
Georges	STRUTYNSKI
Jérôme	THEVENEAU
Joëlle	THOMAS
Jean-Claude	THOMAS
Gilbert	THOREY
Daniel	TRUCHOT
Nicolas	URBANO
Gérard	VERDREAU
Claude	VIGNAT
Jean-Paul	VIVIEN

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

- Patrice BÉCHÉ a donné pouvoir à François PERRIN
- Didier CAILLOUX a donné pouvoir à François RIOTTE
- Myriam CHAOUNI a donné pouvoir à Jean-François RIOT
- Philippe FALCE a donné pouvoir à Jean-Luc Becquet
- Geneviève MORTIER a donné pouvoir à Jean-Marie FAIVRET
- Jean-Luc ROSIER a donné pouvoir à Jean-François COLLARDOT
- Bernard SOUPAULT a donné pouvoir à Claude FONTAINE
- Claude VERDREAU a donné pouvoir à Jérôme THEVENEAU

PARTICIPAIENT A LA REUNION :

- Jean-Christophe BOUIN, Payeur Départemental ;
- Jean-Michel JEANNIN, Directeur Général des Services ;
- Denis BOURLIER, Responsable Affaires Générales et Finances ;
- Bruno KABLITZ, Responsable Services techniques ;
- Pascaline FISCH, Responsable de la Cellule énergie ;
- Nathalie BLANC, Responsable Communication, Relations publiques et Protocole ;

Le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, accueille et remercie les délégués présents.

75 délégués ont signé les feuilles d'émargement. 8 pouvoirs ont été donnés.

Le Président annonce que le quorum de 73 délégués est atteint. Il ouvre par conséquent la séance.

1) Allocution du Président :

Le Président Jacques Jacquenet souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et les remercie pour leur présence à l'assemblée qui sera notamment marquée par le vote des budgets supplémentaires. Il ajoute que ces derniers, tout en restant fidèles à la stratégie financière évoquée lors du débat d'orientation budgétaire, portent une augmentation des efforts en matière de rénovation énergétique des bâtiments des adhérents et consolident l'action engagée en éclairage

public sur les changements de sources. Il précise d'ailleurs qu'un courrier va être envoyé afin de mettre en place un programme supplémentaire à l'automne pour tous les adhérents qui seront intéressés.

Il fait ensuite un point de situation sur le contentieux engagé avec ENEDIS au sujet du contrat de concession et évoque les principaux griefs portés par le SICECO entraînant une sous valorisation d'environ 400 millions d'euros des moyens disponibles pour financer le renouvellement du réseau à la fin du contrat actuel. Dans le cadre de cette procédure, il rappelle aux élus qu'ils seront amenés à délibérer pour inscrire de nouvelles provisions pour risques et charges afin de couvrir une année supplémentaire (3 années couvertes au lieu de 2) de redevances R1, R2 et d'article 8 à compter de 2029 dans l'hypothèse où le contrat de concession ne serait pas renouvelé avant son terme.

Monsieur Jacquenet évoque ensuite la concession gaz et se réjouit du fait que 12 communes supplémentaires ont transféré leur compétence gaz, ce qui renforcera le poids du SICECO et de ses adhérents pour la négociation du nouveau contrat de concession à finaliser fin 2027.

Dans le domaine des énergies renouvelables, le Président évoque enfin :

- Les avancées des études en cours dans le domaine de l'autoconsommation qui permettront de dimensionner l'accompagnement technique et financier du SICECO au plus proche des besoins des adhérents et des moyens disponibles.
- L'étude en cours avec le Département sur la mobilité qui permettra de définir les infrastructures nécessaires aux mobilités propres, notamment des futures stations multi énergies GNV, bioGNV, hydrogène, électricité.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Christine Seguin-Voye est désignée comme secrétaire de séance.

3) Approbation du procès-verbal du Comité du 28 mars :

Le Président demande si le compte-rendu du précédent Comité suscite des observations de la part de l'Assemblée.

La réponse étant négative, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

4) Communication des procès-verbaux des réunions de Bureau du 09 avril, 19 mars et 21 mai :

Le Président demande aux Membres du Comité si la communication des procès-verbaux des réunions de Bureau précitées suscite des questions particulières.

Les Membres du Comité n'ayant pas de question, le Président poursuit par conséquent l'ordre du jour.

5) Actualités :

- **Congrès FNCCR :**

Le congrès de la FNCCR se tiendra à Besançon du 26 au 28 juin avec l'intervention du SICECO dans une table ronde sur l'éclairage public et la biodiversité, un atelier sur la création des stations GNV et un atelier sur l'impact CO2 des luminaires autonomes.

- Réunion des CLES d'Automne :

Les Membres du Comité sont informés du calendrier prévisionnel des CLES (attente de confirmation pour la CLE n° 4).

REUNIONS DE CLE MAJ 19/06				
CLE	PRESIDENT	DATE	HEURE	LIEU
8	Jacques JACQUENET	LUNDI 30 SEPTEMBRE	18h00	VENAREY LES LAUMES
	CLE 4 ?	MARDI 1^{er} OCTOBRE		
11	Patrice BÉCHÉ	MERCREDI 2 OCTOBRE	18h30	ÉLECTIONS
5	Nicolas URBANO	LUNDI 7 OCTOBRE		
12	Luc BAUDRY	LUNDI 7 OCTOBRE	14h00	DIJON
6	Philippe ALGRAIN	MARDI 8 OCTOBRE		
10	Jean-Luc BECQUET	MERCREDI 9 OCTOBRE		
3	Pascal GRAPPIN	JEUDI 10 OCTOBRE		A DETERMINER
	CLE 4 ?	VENDREDI 11 OCTOBRE		
1	Jean-Noël MORY	LUNDI 14 OCTOBRE		BLIGNY SUR OUCHE
2	Jean-Luc ROSIER	MARDI 15 OCTOBRE		
7	Claude FONTAINE	MERCREDI 16 OCTOBRE	18h00	CHAMESSON
	CLE 4 ?	JEUDI 17 OCTOBRE		
9	Jean-Marie FAIVRET	VENDREDI 18 OCTOBRE	18h30	VITTEAUX

Le service public des énergies en Côte-d'Or



6) Affaires générales et Finances - Ressources Humaines - Commande Publique

A- Finances :

a) Budget supplémentaire 2024 du Budget principal (délibération n° 067-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation. Le document budgétaire est joint en **annexe 1**.

Monsieur Pascal Grappin, 1er Vice-Président, procède à la présentation du budget principal en précisant que celui-ci suit le cadre général du débat d'orientation budgétaire. Il ajoute que les services ont procédé à l'analyse de l'ensemble des programmes afin d'éviter que des crédits inscrits ne soient finalement pas consommés. A ce titre, il explique que le budget est présenté en suréquilibre par soucis de transparence et pour éviter d'inscrire des dépenses fictives.

Il précise en outre que ce budget supplémentaire est axé sur l'investissement afin d'être en mesure d'accompagner de manière active les adhérents dans leurs projets. Dans ce cadre, il rappelle que, dans le cadre du programme de changement de source d'éclairage public, les adhérents ne doivent pas hésiter à communiquer leurs besoins afin que le SICECO les inscrive dans le programme d'intervention.

b) **Budget supplémentaire 2024 du Budget annexe « IRVE »**
(délibération n°068-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation. Le document budgétaire est joint en **annexe 2.**

c) **Budget supplémentaire 2024 de la Régie « Côte d'Or Chaleur »**
(délibération n°069-23-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation. Le document budgétaire est joint en **annexe 3.**

d) **Constitution d'une provision complémentaire pour risque liée au contrat de concession**
(délibération n°070-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

Compte tenu de la longueur de la procédure contentieuse, le délai initial estimé pour la purge complète du contentieux doit être rallongé. La délibération vise donc à constituer une provision complémentaire destinée à couvrir l'absence de recettes au titre des redevances R1 et R2 et de l'article 8 pour l'exercice 2031 soit un montant total de 1 250 000 €.

Monsieur Leprêtre demande si la constitution d'une telle provision ne pourrait pas être considérée comme un signe de faiblesse de la part du SICECO ?

Le Président Jacquenet répond que bien au contraire, cette provision marque la volonté des élus du SICECO de constituer les réserves financières nécessaires pour pouvoir aborder avec sérénité un éventuel retard dans le renouvellement du contrat du concession et d'éviter que le simple argument financier mette le concessionnaire en position de force dans la procédure de négociation.

e) **Redevances d'occupation du domaine public liées aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (information)**

Les élus sont informés du fait que le Décret du 18 août 2023 double le montant de la RODP Travaux (maintenant 1/5e de la RODP classique au lieu de 1/10e). Cependant, les délibérations actuelles font référence au plafond de l'ancien Décret du 25 mars 2015 ce qui empêche de bénéficier de cette bonification.

Le SICECO a préparé un modèle de délibération mentionnant le changement de réglementation et prévoyant un taux de RODP chantiers « au montant maximum prévu par la réglementation » pour les 675 communes (193 ne l'avaient pas fait pour l'ancienne RODP).

Un courriel va être adressé à tous les adhérents afin qu'ils prennent cette délibération visant à prendre en compte cette augmentation du plafond de la RODP « provisoire ». La délibération devra être prise avant le 31 décembre 2024.

B - Commande publique :

Un point sur les marchés lancés au 1er semestre 2024 et sur ceux en cours de consultation est fait au Comité. La synthèse des marchés est jointe en [annexe 4](#).

C - Concessions :

a) Distribution publique d'électricité :

- **Contrôle de concession de l'exercice 2022 (information)**

Une présentation des principaux éléments relatifs au contrôle de la concession électricité est faite au Comité. Le document est communiqué en [annexe 5](#).

- **Exécution du contrat de concession - Motion de refus du CRAC 2022 (Délibération n° 071-24-DEL)**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation. La motion est jointe en [annexe 6](#).

b) Distribution publique de gaz naturel :

- **Contrôle de concession de l'exercice 2022 (information)**

Une présentation des principaux éléments relatifs au contrôle de la concession de distribution de gaz naturel est faite au Comité. Le document est communiqué en [annexe 7](#).

- **Signature d'un avenant au contrat de concession de distribution de gaz naturel signé entre le SICECO et GRDF pour prolonger la durée de concession pour la commune de STE MARIE LA BLANCHE (Délibération n° 072-24-DEL)**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

7) Affaires techniques

A - Énergie :

a) Accompagnement du SICECO pour le développement de l'autoconsommation collective et individuelle au profit des adhérents (information)

Il est rappelé aux Membres du Comité les obligations de la Loi APER qui imposent les taux de couverture suivants avec des panneaux photovoltaïques :

- Parkings > 1 500 m² : 50% couverture d'ici 2028
- Toitures > 500 m² : 50% couverture d'ici 2028

Outre l'obligation légale, il y a un réel intérêt pour agir dans ce domaine car cette production d'électricité locale et renouvelable est en lien direct avec la compétence de base du SICECO et permettra aux adhérents de générer des recettes ou de supprimer à terme l'achat d'énergie.

Dés collectivités volontaires et intéressées par la mise en place de panneaux photovoltaïques et la valorisation de l'énergie produite soit par vente totale soit par autoconsommation ont sollicité le SICECO pour les accompagner dans cette démarche. A ce jour, 30 demandes ont déjà été exprimées et 19 communes sont en cours d'expérimentation.

Le développement de ce type de service par le SICECO au profit de ses adhérents permettrait de garantir la bonne réalisation et la qualité des projets.

A ce jour, les grandes étapes pourraient être les suivantes :

- Analyse opportunité : serait réalisée en interne par le SICECO,
- Étude de faisabilité (étude structure de la toiture si besoin) : marché SICECO potentiellement,
- Travaux d'installation de la centrale : marché porté par le SICECO pour réalisation et contrôle des travaux, assurant la qualité de l'installation, puis cession aux adhérents,
- Maintenance : modalités à définir.

Afin de dimensionner avec exactitude le service, le Bureau Syndical propose au Comité :

- d'attendre le retour de l'analyse d'opportunité pour les 19 communes en cours d'étude (date de présentation le 2 juillet),
- de constater la décision des adhérents de poursuivre ou non les projets en fonction des coûts estimés des travaux,

- de voter les modalités applicables à ce service lors du Comité du 15 novembre 2024.

B - Eclairage public

- b) Règles financières applicables aux travaux de suppression des installations d'éclairage
(Délibération n° 074-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

Cette délibération augmente la prise en charge des déposes de points lumineux par le SICECO à 80%.

C - Communications électroniques :

- a) Signature d'un avenant à la convention « appuis communs » entre le SICECO, ENEDIS et l'opérateur de déploiement des réseaux de communication électroniques CELESTE pour l'usage des supports des réseaux BT et HTA, pour l'établissement et l'exploitation de son réseau
(Délibération n° 075-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- b) Signature d'un avenant à la convention « appuis communs » entre le SICECO, ENEDIS et l'opérateur de déploiement des réseaux de communication électroniques SERFIM pour l'usage des supports des réseaux BT et HTA, pour l'établissement et l'exploitation de son réseau
(Délibération n° 076-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

8) SEML Côte d'Or Énergie

- a) Convention de mise à disposition de moyens avec la SEML Côte d'Or Énergies
(Délibération n° 077-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

Cette délibération fixe le montant de refacturation des frais généraux du SICECO à la SEML COE à 5.44 € par heure travaillée par le personnel recruté par la SEML ou mis à sa disposition par le SICECO (4.18 € dans l'ancienne convention).

b) Création et entrée au capital de la SEML Côte d'Or Énergies dans une SAS dédiée au développement de stations d'avitaillement multi-énergie GNV/Bio-GNV, électrique et hydrogène
(Délibération n°078-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation. Les projets de statuts et pactes d'associés sont joints en [annexes 8 et 9](#).

c) Point de situation sur les projets en cours de développement (information)

Monsieur Jeannin, Directeur Général de la SEML COE procède à une présentation synthétique des projets en cours :

- **Éolien :**
 - ❖ Une requête juridique contre l'autorisation obtenue par la SEML pour *le projet de L'Orée des bois (Cérilly)* est en cours ;
 - ❖ Le recours de la SEML dans le cadre *du projet de Rives de Saône* a été rejeté. Le projet est donc abandonné.

- **Photovoltaïque au sol :**
 - ❖ Les travaux ont commencé pour le *projet de Labergement-lès-Seurre* ;
 - ❖ Les travaux commenceront en septembre pour le *projet de Courchaton (70)* ;
 - ❖ Les travaux à *Poiseul-la-Grange* sont programmés en 2025 ;
 - ❖ Des études sont en cours pour dans le cadre du développement des projets suivants : *Pouilly-Maconge, Prâlon, Chaux-la-Lotière (70), La-Roche-en-Brénil*.

- **Photovoltaïque en toiture :**

Il est rappelé aux Membres du Comité que la SAS Côte-d'Or Solaire regroupant le CD21, la CDC et la SEML a pour objectif d'équiper 5MWc entre 2024 et 2028. A ce jour 3 MWc ont été identifiés sur les Collèges, les bâtiments du CD21 et du SDIS.

Les adhérents disposant dans leur patrimoine de grandes toitures (plus de 500 m2, Charpente métallique et bac acier avec résistance >14 kg/m2 et toiture terrasse avec étanchéité

récente ou refaite avant l'installation) sont invités à contacter la SEML COE afin qu'elle puisse étudier leur bâti.

9) Questions diverses

Aucun point particulier non inscrit à l'ordre du jour n'est abordé.

10) Agenda :



PROJET D'AGENDA MAJ 01/07 POUR LE SECOND SEMESTRE

- **Mardi 17 septembre - 10h00** : Commission Consultative Paritaire (CCP)
- **Lundi 30 septembre - 9h00** : Réunion de bureau
- **Du 26 au 29 septembre** : Congrès National AMRF
- **Réunions de CLE** : du lundi 30 septembre au vendredi 18 octobre
- **Jeudi 31 octobre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances (DOB)
- **Mercredi 6 novembre - 9h00** : Réunion de bureau (DOB)
- **Vendredi 15 novembre - 17h00** : Assemblée générale (DOB) - Fleurey-sur-Ouche
- **Du 19 au 21 novembre** : Salon des Maires et des Collectivités Locales (Paris)
- **Lundi 25 novembre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances (BP)
- **Lundi 2 décembre - 9h00** : Réunion de bureau (BP)
- **Jeudi 12 et vendredi 13 décembre** : CITÉ 21
- **Lundi 16 décembre - 17h00** : Assemblée Générale (BP) - Sombornon

Le service public des énergies en Côte-d'Or



L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 19h30.

Fait à Dijon, le 08 juillet 2024
Le Président du SICECO

Jacques Jacquenet